

Seul juge de ce qui est en moi !

« Les toxicomanes malades ont sur la société un droit imprescriptible, qui est celui qu'on leur foute la paix. » (1)

Le point de vue est radical, c'est celui défendu par Antonin Artaud dans *L'ombilic des limbes*. Nous sommes en 1925, nul n'a encore rapproché psychose et toxicomanie. Artaud réagit violemment à une loi sur les stupéfiants de 1916, agrémentée d'un décret datant de juillet 1917. Artaud différencie les toxicomanes malades et les « voluptueux » qui ne seront jamais gênés par les restrictions pharmaceutiques parce qu'ils sont organisés.

La loi sur les stupéfiants, écrit-il, « met entre les mains de l'inspecteur-usurpateur de la santé publique le droit de disposer de la douleur des hommes : c'est une prétention singulière de la médecine moderne que de vouloir dicter ses devoirs à la conscience de chacun. Tous les bêlements de la charte officielle sont sans pouvoir d'action contre ce fait de conscience : à savoir, que, plus encore que de la mort, je suis le maître de ma douleur. Tout homme est juge, et juge exclusif, de la quantité de douleur physique, ou encore de vacuité mentale qu'il peut honnêtement supporter. Lucidité ou non lucidité, il y a une lucidité que nulle maladie ne m'enlèvera jamais, c'est celle qui me dicte le sentiment de ma vie physique. » (1)

■ Sauvegarder sa pensée

Artaud décrit dans une longue note ce qu'il en est de sa pensée et de l'aide qu'il attend de la médecine et des substances qui lui permettent de recouvrer l'usage de la lucidité (il s'agit pour lui en clair de l'opium). « Je sais qu'il existe des troubles graves de la personnalité, et qui peuvent même aller pour la conscience jusqu'à la perte de son individualité : la conscience demeure intacte mais ne se reconnaît plus comme s'appartenant (et ne se reconnaît plus à aucun degré).

Il y a des troubles moins graves... mais beaucoup plus douloureux et plus importants pour la personne, et en quelque sorte plus ruineux pour la vitalité, c'est quand la conscience s'approprie, reconnaît vraiment comme lui appartenant toute une série de phénomènes de dislocation et de dissolution de ses forces au milieu desquels sa matérialité se détruit.

Et c'est à ceux-là même que je fais allusion. Mais il s'agit justement de savoir si la vie n'est pas plus atteinte par une décorporation de la pensée avec conservation d'une parcelle de conscience, que par la projection de cette conscience dans un indéfinissable ailleurs avec une stricte conservation de la pensée. Il ne s'agit pas cependant que cette pensée joue à faux, qu'elle déraisonne, il s'agit qu'elle produise, qu'elle jette des feux, même fous. Il s'agit qu'elle existe. Et je prétends, moi, entre autres, que je n'ai pas de pensée. Car je n'appelle pas avoir de la pensée, moi, voir juste et je dirai même penser juste, avoir de la pensée pour moi, c'est maintenir sa pensée, être en état de se la manifester à soi-même et qu'elle puisse répondre à toutes les circonstances du sentiment et de la vie. Mais principalement se répondre à soi. (...)

Oui, ma pensée se connaît et elle désespère maintenant de s'atteindre. Elle se connaît, je veux dire qu'elle se soupçonne ; et en tout cas elle ne se sent plus - je parle de la vie physique, de la vie substantielle de la pensée, (...) je parle de ce minimum de vie pensante et à l'état brut, - non arrivée jusqu'à la parole, mais capable au besoin d'y arriver - et sans lequel l'âme ne peut plus vivre, et, la vie est comme si elle n'était plus. (...)

On me dit que je pense parce que je n'ai pas cessé tout à fait de penser et parce que, malgré tout, mon esprit se maintient à un certain niveau et donne de temps en temps des preuves de son existence, dont on ne veut pas reconnaître qu'elles sont faibles et qu'elles manquent d'intérêt. Mais penser c'est pour moi autre chose que n'être pas tout à fait mort, c'est se rejoindre à tous les instants, c'est ne cesser à aucun moment de se sentir dans son être interne, dans la masse informulée de sa vie, dans la substance de sa réalité, c'est ne pas sentir en soi de trou capital, d'absence vitale, c'est sentir toujours sa pensée égale à sa pensée, quelles que soient par ailleurs les insuffisances de la forme qu'on est capable de lui donner. Mais ma pensée à moi, en même temps qu'elle pêche par faiblesse, pêche aussi par quantité. Je pense toujours à un taux inférieur. » (1)

■ Angoisse quand tu nous tiens

C'est contre ce mal que l'opium est souverain, ce mal qu'Artaud nomme l'Angoisse, dans sa forme mentale, médicale, physiologique, logique ou pharmaceutique :

« L'Angoisse qui fait les fous.

L'angoisse qui fait les suicidés.

L'Angoisse qui fait les damnés.

L'Angoisse que la médecine ne connaît pas.

L'Angoisse que votre docteur n'entend pas.

L'Angoisse qui lèse la vie.

L'Angoisse qui pince la corde ombilicale de la vie.

Par votre loi inique vous mettez entre les mains de gens en qui je n'ai aucune espèce de confiance, cons en médecine, pharmaciens en fumier, juges en mal-façon, (...) le droit de disposer de mon angoisse, d'une angoisse en moi aussi fine que les aiguilles de toutes les boussoles de l'enfer. (...)

Toute la science hasardeuse des hommes n'est pas supérieure à la connaissance immédiate que je puis avoir de mon être. Je suis le seul juge de ce qui est en moi. »

Ce texte d'Artaud est évidemment à rapprocher de l'histoire d'Alexandre (cf. *Il est mort le petit prince*, page 58).

Louis Heक्टर, formateur en démarche de soin, région Nord

(1) Artaud A., Lettre à Monsieur le législateur de la loi sur les stupéfiants, in *L'ombilic des limbes*, NRF, Poésie/Gallimard, Paris, 1927.